

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des ERP) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel à l'utilisation des moyens de secours et sur la conduite à tenir en cas d'incendie. L'équipier de première intervention doit savoir mener à bien ces missions.

DEVENIR ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI) - INCP04 (Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Savoir agir devant un début d'incendie
 - Connaître le rôle de chacun et savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes
 - Manipuler un extincteur

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 1/2 journée de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
Les effets de l'incendie sur l'homme
Le triangle du feu
Les modes de propagation
Les objectifs de la prévention
Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
Les moyens d'alarme et d'alerte
Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
Le rôle de chacun dans l'évacuation : guide d'évacuation, serre file, coordinateur d'évacuation
Organisation d'un exercice d'évacuation
Débriefing en salle

COMBATTRE UN DÉBUT D'INCENDIE

Les classes de feux
Les différents types d'extincteurs
La manipulation des différents types d'extincteurs
Exercice pratique sur simulateur d'incendie (bac à feu réel)

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

PROGRAMME

Sécurité incendie et Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Sécurité incendie

Systèmes de sécurité incendie

